

Le Lien



LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!



Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418 854-0717

Site Internet : www.saintlouisduhaha.com

Courriel : municipalite@saintlouisduhaha.com

Facebook : Municipalite Saint-Louis du Ha Ha

Conception et montage : Diane Bossé

À TOUTE LA POPULATION

VENTE DE GARAGE

SAMEDI 4 MAI 2024

SOUS-SOL DE L'ÉGLISE

de 10 h à 15 h

organisé par la Fabrique de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Des galettes préparées par des fermières

seront en vente sur place

MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

Veillez prendre note que la municipalité distribuera des *petits plants gratuitement* aux résidents de Saint-Louis-du-Ha! Ha! Dans la semaine du 13 mai prochain, un mémo sera distribué par la poste indiquant la date, l'heure et l'endroit prévu pour la distribution des petits plants.



Nous invitons aussi les nouveaux propriétaires qui sont venus s'installer à Saint-Louis-du-Ha! Ha! (entre juin 2023 à avril 2024) à venir se procurer des petits plants. Nous vous demandons de communiquer avec Diane Bossé au 418-854-2260 poste 2 pour vous inscrire.

Pour les autres résidents, vous n'avez pas besoin de vous inscrire, vous avez juste à vous présenter lors de la journée. Quantité limitée.

Cette activité est en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui permet de distribuer divers plants d'arbres. Le Mois de l'arbre et des forêts contribue à nous faire réaliser l'importance de cette ressource dans toutes les sphères de notre vie.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

95, rue Saint-Charles
Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata, (Québec) G0L 3S0
Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418-854-0717

Le 6 mai 2024

PROJET ORDRE DU JOUR À 20 H

1- MOT DE BIENVENUE

2- CONFORMITÉ DU QUORUM

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

4.1 Réunion du 2 avril 2024

4.2 Réunion extraordinaire du 17 avril 2024

4.3 Réunion extraordinaire du 30 avril 2024

5- SUIVI DES DOSSIERS :

6- APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

6.1 Approbation des comptes et des déboursés

7- CORRESPONDANCE :

8- AFFAIRES FINANCIÈRES :

8.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ ALZHEIMER BAS-SAINT-LAURENT

8.2 DEMANDE DE COMMANDITE SOCCER DÉGELIS

8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 447 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 57 100 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉROS 392 (LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS)

8.4 DEMANDE DE REMBOURSEMENT TAXES PAYÉES EN TROP

8.5 RÉOLUTION – VENTE TERRAIN RUE PELLETIER LOT 6 387 214

8.6 SOUMISSION – ACHATS DE FLEURS

9- GREFFE ET ORGANISATION :

9.1 LETTRE D'APPUI AU CARREFOUR 50 + DU QUÉBEC

9.2 RÉOLUTION POUR LE MOIS DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES ET SOLlicitation D'UN DON

9.3 RÉOLUTION POUR ACCEPTER LE RAPPORT FINANCIER 2023 DE LA RIDT

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

11- TRAVAUX PUBLICS :

11.1 AUTORISATION POUR LE CHEMFLOR FERRIQUE

11.2 RÉOLUTION POUR PERMISSION DE VOIRIE ET ACCÈS AU RÉSEAU DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

12- URBANISME :

13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

13.1 RÉOLUTION POUR ACCEPTER LE RENOUELEMENT ADHÉSION ANNUEL APLM-BSL 2024

13.2 RÉOLUTION POUR ACCEPTER L'INSCRIPTION À LA RENCONTRE POUR ASSOCIATION PROFESSIONNEL LOISIRS BAS - SAINT-LAURENT

13.3 RÉOLUTION – PROGRAMME DE VALORISATION À LA LECTURE ET L'ÉCRITURE

13.4 AUTORISATION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET PLEIN AIR (PAFILR)

13.5 RÉOLUTION D'AUTORISATION POUR LA CRÉATION ET LA MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE MADA

14- CAMPING DU LAC DÔLE :

14.1 ADHÉSION 2023-2024 CAMPING QUÉBEC

15- AFFAIRES DIVERSES :

16- PÉRIODE DE QUESTIONS :

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Infos de votre mairesse

Mes chers citoyens,

Avec le mois de Mai, vient un vent de renouveau. La vente de nos terrains dans la rue Pelletier va bon train et nous avons signé la vente du dernier terrain du côté gauche. Il nous reste, au moment où j'écris ces lignes, 5 terrains de disponibles du côté droit.

La saison du centre des loisirs se termine bientôt et laissera sa place aux activités du terrain de jeu. Vous aurez, sous peu, des nouvelles ainsi que la planification de celui-ci. Nous sommes conscients qu'il y a eu certains bémols les années précédentes et nous travaillons à améliorer l'image de notre service aux petits citoyens.

Je tiens à souligner la participation de nos citoyens dans divers sports d'hiver. J'ai manqué d'assiduité pour vous afficher tous sur notre page. Je m'en excuse. Vous nous avez rendues fières de vos performances et continuez à vous dépasser dans vos disciplines. Le sport c'est la santé!

Je termine en remerciant nos employés du centre des loisirs pour ce premier hiver. Le retour de nos joueurs de Charlemagne m'a fait sourire, car mon mandat est axé sur l'intergénérationnel et je crois pouvoir arriver à mes fins d'ici les 19 mois restants. L'amélioration de notre lieu de rassemblement principal n'est pas terminée et ce n'est que le début.

Profitez du soleil et des longues journées de clarté que nous donne le mois de mai.

Votre mairesse,

Mélissa Lord



SAVIEZ-VOUS...

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL ET DU CENTRE DES LOISIRS

Le bureau municipal et le Centre des loisirs seront fermés lundi 20 mai en raison du congé de la journée nationale des patriotes.

MESSAGE IMPORTANT

FEU À CIEL OUVERT

Aucun permis ne sera émis pour le brûlage de branches et il sera interdit de tout feu sans pare-étincelle.

Vous pouvez disposer de vos branches en tout temps au dépôt prévu au garage municipal au 174, rue Raymond, gratuitement.

Merci de votre collaboration.

ÉVITONS LES FEUX ÉVITABLES

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) invite toute la population à la plus grande prudence en ce début de saison des feux de forêt. Avec les changements climatiques qui provoquent de plus fréquentes périodes de sécheresse et une augmentation du risque d'incendie, la SOPFEU estime que la prévention et la sensibilisation du public sont plus nécessaires que jamais.



Les trois principales causes de feux, soit les mégots de cigarettes jetés par terre (80 feux/ an), la perte de contrôle d'un brûlage de rebuts (75 feux / an) et les feux de camp mal éteints (60 feux / an) entraînent des impacts importants tant pour la forêt et l'environnement, que pour la sécurité des personnes et des infrastructures. Lorsque cela se produit, les personnes qui ont causé l'incendie sont sidérées de constater que leur négligence a mené ou aurait pu mener à de très lourdes répercussions.

Une campagne de sensibilisation en matière de prévention des feux est maintenant disponible sur différentes plateformes depuis le 29 avril dernier, et ce, jusqu'à la fin du mois de juillet.

INSCRIPTION À L'INFOLETTRE POUR LE JOURNAL « LE LIEN »

Ceux et celles qui aimeraient recevoir le journal municipal sous forme d'infolettre dans leur boîte courriel pour rester à l'affût des projets municipaux et des activités à venir, nous vous demandons de compléter le coupon-réponse suivant : <https://saintlouisduhaha.com/formulaire-inscription-infolettre/>

Vous pouvez venir le porter au bureau municipal ou le transmettre par courriel : municipalite@saintlouisduhaha.com

Des copies papiers sont disponibles dans les endroits publics et ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

INSTALLATION DES BOLLARDS DE PROTECTION

D'ici quelques semaines, les employés municipaux installeront les bollards de protection sur la rue Commerciale en face de l'École Georges-Gauvin pour toute la durée de la saison estivale. L'installation des bollards assure la sécurité des piétons, le contrôle de la circulation et la protection de cet espace.

Merci de votre collaboration et de respecter la sécurité des piétons.

URBANISME

PETIT RAPPEL CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE

SECTION 7.4 DISPOSITIONS RELATIVES AUX PISCINES ET SPAS EXTÉRIEURS

- Toute piscine creusée ou semi-creusée doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir;
- Piscine doit être entourée d'une enceinte de manière à en protéger l'accès d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre;
- Toute porte aménagée dans une enceinte doit être munie d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- Afin d'empêcher un enfant de grimper pour accéder à la piscine, tout appareil lié à son fonctionnement doit être installé à plus d'un mètre de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte;
- La piscine ou le spa extérieurs doit être situé dans les cours latérales ou arrière;
- La piscine ou le spa extérieurs doit être situé à au moins 2 mètres d'une ligne de terrain;
- La piscine doit être située à au moins 1,5 mètre de toute construction, des accès à la piscine, des équipements de piscine et de toute terrasse donnant accès à la piscine.

ARTICLE 9.6.2 ABATTAGE D'ARBRES DANS LES ZONES RÉSIDENTIELLES, PUBLIQUES OU MIXTES

À l'intérieur des zones résidentielles, publiques ou mixtes, l'abattage de tout arbre est interdit, sauf pour l'un des motifs suivants :

- 1° L'arbre est mort;
- 2° L'arbre est atteint d'une maladie ou est infecté par un insecte et son abattage est nécessaire pour éviter que la maladie ou l'infection atteigne d'autres arbres;
- 3° L'arbre constitue une menace à la propriété publique ou privée;
- 4° L'arbre constitue une menace à la sécurité publique;
- 5° L'abattage de l'arbre est nécessaire pour effectuer des travaux publics;
- 6° L'abattage de l'arbre se fait dans le cadre de travaux de construction ou d'agrandissement et vise à aménager une aire de dégagement. L'aire de dégagement est constituée de la surface d'implantation des constructions ou des agrandissements et de bandes autour de ces constructions et agrandissements.

Pour tout arbre situé en cour avant et abattu en vertu des paragraphes 1 à 5 du premier alinéa, un nouvel arbre doit être planté en cour avant sur le même terrain dans un délai de six mois, sauf s'il est impossible de planter un nouvel arbre sans que ce nouvel arbre ne doive être à nouveau abattu en vertu du présent règlement.

SECTION 12.2 ENTREPOSAGES EXTÉRIEURS POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL

ARTICLE 12.2.1 ENTREPOSAGE AUTORISÉ

Aucun type d'entreposage extérieur n'est autorisé pour un usage résidentiel, à l'exception de l'entreposage d'un maximum de vingt petites cordes de bois de chauffage (une petite corde de bois équivaut à 0.91 m³). Ces cordes de bois doivent être entreposées dans la cour arrière, à une distance minimale de deux mètres des lignes de terrain.

ARTICLE 12.2.2 REMISAGE D'UNE ROULOTTE

Un usage résidentiel, le remisage d'une seule roulotte dans la cour arrière ou latérale d'un bâtiment résidentiel est autorisé à la condition qu'aucun raccordement au système d'évacuation des eaux usées ou au système d'alimentation en eau potable de la résidence principale ne soit effectué. La roulotte doit être immatriculée et en état de bon fonctionnement.

ARTICLE 12.2.3 STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE COMMERCIAL

Le stationnement de véhicules commerciaux est autorisé dans les cours latérales ou arrière d'une résidence à la condition d'être immatriculé et d'être en état de bon fonctionnement. Dans les zones résidentielles, seulement un seul véhicule commercial peut être entreposé par terrain.

Organismes et loisirs

CHEVALIERS DE COLOMB

Les Chevaliers de Colomb vous invitent à leur réunion mensuelle, le jeudi 9 mai à 19h30 à la salle municipale. Venez en grand nombre.

CERCLE DE FERMÈRES

Le Cercle de fermières vous invite le lundi 13 mai à 13h30 à la salle municipale pour la réunion mensuelle.

De plus, le 22 mai à la salle municipale à partir de 14h00 aura lieu notre exposition des fermières. Elle sera suivie en soirée à 19h15 par un bingo avec des prix en argent.

Bienvenue à tous et à toutes.

CLUB DES 50 ANS ET +

Samedi 4 mai aura lieu la soirée dansante avec Narcisse Chiasson à 20 h à la salle municipale.

Le petit déjeuner 50 + aura lieu le mercredi 8 mai. Pour réservation et covoiturage, 418 854-3192 ou par courriel avant le 6 mai.

La troupe de théâtre 'Théâtre Témoin' présentera un spectacle qui a pour titre « Comme une photo ». C'est l'histoire de Thérèse qui a 82 ans qui oppose la finitude de son existence à l'invincible jeunesse de sa petite-fille Jolène âgée de 18 ans.

Nous vous invitons tous et toutes à ce spectacle fantastique qui aura lieu à la salle municipale le mercredi 15 mai à 13h30. Entrée gratuite.

Prendre note que les activités de Vie Active se termineront le mardi 14 mai et pour les activités de Gym-cerveau se termineront le jeudi 23 mai.

Les Jeux du Rassemblement du Carrefour 50 + auront lieu le 7 septembre prochain à Rivière-du-Loup. Notre club sera présent lors de cette journée et les gens qui aimeraient y participer, vous avez jusqu'à la fin du mois de mai pour vous y inscrire. Contacter Louise au 418 854-3192.

Bienvenue à tous à nos activités.

VISITE PASTORALE DE MONSEIGNEUR DENIS GRONDIN

Ce message s'adresse à toute la population de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, aux marguilliers, au Club 50 ans et +, aux membres du Cercle des Fermières et Chevaliers de Colomb, aux personnes impliquées dans la pastorale, la liturgie, la chorale, à la Vie de notre Communauté, aux fidèles des cérémonies, ainsi que ceux qui se questionnent sur l'Avenir des Églises.

Vendredi 17 mai de 9h30 à 11h30 au Centre PGR de Témiscouata-sur-le-Lac secteur Notre-Dame-du-Lac, nous accueillerons Monseigneur Denis Grondin, Yves Pelletier vicaire général et Dyno Périgny économiste diocésain. Cette visite pastorale du secteur Élisabeth Turgeon sera la dernière des 20 secteurs qui ont été rencontrés depuis octobre 2023.

Cette rencontre est organisée par l'Évêché de Rimouski.

Bienvenue à tous !

PÉRIODE D'INSCRIPTION POUR LE CAMP DE JOUR ÉTÉ 2024

Mardi 14 mai à 19h00 au Centre des loisirs aura lieu une soirée d'informations suivie de la période d'inscription pour le camp de jour. Aucune inscription ne sera prise avant ou après cette date et les frais d'inscriptions sont payables lors de cette soirée.

FRAIS D'INSCRIPTION				
	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	4 ^e enfant
Camp de jour	180 \$	150 \$	150 \$	150 \$
Service de garde	120 \$	120 \$	120 \$	120 \$

Le camp de jour débutera le mardi 25 juin et prendra fin le jeudi 8 août 2024 pour une période de 7 semaines.

Les heures d'ouverture pour le service de garde sont de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h15 et pour le camp de jour de 9h00 à 16h00.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Diane Bossé au 418 854-2260 poste 2.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LOCATION DE JEUX DE SOCIÉTÉ

En collaboration avec Re-Resources Familles du Témiscouata, la bibliothèque met à la disposition des jeux de société éducatifs gratuits. Les jeux s'adressent à toute la famille. Ils sont disponibles sous forme de prêts et vous pouvez les récupérer sur les heures d'ouverture soient de 18h30 à 20h les mercredis.



OUVERTURE DES PARCS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ESTIVALES

D'ici la fin du mois de mai, les deux parcs et les infrastructures sportives seront accessibles. Les employés de la municipalité ont déjà débuté l'entretien et ainsi que l'installation du matériel.

D'ici là, nous vous demandons votre collaboration et votre compréhension. Certaines infrastructures vont demander des améliorations pendant cette période, nous vous demandons d'être vigilants.



VOUS INFORME ...

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2024, LANCEMENT DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION

La collecte des encombrants sera de retour cette année et, comme l'an passé, elle aura lieu au début du mois de juillet.

L'inscription est obligatoire pour bénéficier de ce service et elle doit se faire entre **le 6 mai et le 23 juin**. Les résident(e)s auront donc une période de 48 jours pour s'inscrire au préalable à l'aide du formulaire en ligne sur le site web ridt.ca ou par téléphone au 1 866-789-7438.

Rappelons qu'aucune inscription ne sera acceptée après le 23 juin 2024 et ce, même si les collectes n'ont pas encore eu lieu. Aucun matériau ne sera ramassé à une adresse non-inscrite.

Ce service est offert pour les résidences et les chalets, mais n'est pas disponible pour les commerces ou entreprises.

Les encombrants doivent être déposés en bordure de chemin au moins la veille au soir de la date prévue. Consultez le verso de votre aide-mémoire de collecte ou le site web de la RIDT pour plus d'informations.

Comme alternative à la collecte des encombrants, il vous est toujours possible d'utiliser l'un des 4 écocentres facile d'accès à l'année.... Parce que chaque geste compte !

DÉBUT DES VIDANGES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

La saison des vidanges d'installations septiques 2024 débute ces jours-ci et se poursuivra jusqu'à la fin octobre.

Vous pouvez consulter la planification prévue sur le site web de la RIDT, dans la section Nos services / Vidange d'installations septiques.

Cette année, plus de 2 000 vidanges seront réalisées au Témiscouata par l'entreprise Simetech Environnement conformément à la réglementation en vigueur et tel que spécifié dans les règlements de chacune des municipalités du Témiscouata.

Si la vidange de votre installation septique est prévue en 2024, vous recevrez une lettre de la RIDT environ deux semaines avant les travaux. Il sera alors important de respecter les consignes d'usage :

- ✓ Votre numéro civique doit être clairement affiché en bordure de chemin.
- ✓ Vous devez localiser les accès de votre installation septique. Utilisez un repère facilement visible et enlevez ce qui pourrait bloquer l'accès au camion.
- ✓ Tous les couvercles doivent être accessible, c'est-à-dire dégagés d'au moins 10 cm (4 pouces) autour, de tout obstacle, terre, gazon, etc... S'ils sont mal dégagés, de la terre pourrait tomber dans le fond et causer des problèmes à l'installation. Les opérateurs ne sont pas tenus de réaliser une vidange, si les couvercles ne sont pas dégagés.
- ✓ Votre installation est peut-être munie d'un pré-filtre et vous êtes responsable de son entretien.
- ✓ Si vous avez des animaux domestiques, tenez-les à l'écart et à distance sécuritaire de l'installation.
- ✓ L'entreprise, une fois la vidange effectuée, vous laissera un avis indiquant les opérations réalisées.

COMPOSTAGE DOMESTIQUE, COMMENT ACCÉLÉRER LA DÉCOMPOSITION ?

Le processus de compostage peut prendre plusieurs semaines à plusieurs mois. Alors, quelles sont les règles de base pour composter vite et bien chez soi ? Existe-t-il des accélérateurs naturels de compost ?

Épluchures et marc de café sans hésiter

Puisque c'est un processus naturel, veillez à respecter les règles fondamentales d'un bon compost. Mettez dans votre composteur les déchets de cuisine comme les épluchures, le marc de café, les filtres en papier, le pain, les croûtes de fromages, les fruits et les légumes abîmés et autres.

Vous pouvez également insérer les déchets de jardin, comme les tontes de gazon, les feuilles, les fleurs fanées. Pensez aussi à certains déchets de maison comme les essuie-tout, les sciures, les copeaux, le papier journal, les cartons salis, les plantes d'intérieur et autres.

Avec précaution

Lorsque vous insérez dans votre composteur les déchets très ligneux ou durs comme, les branches, les noyaux, les trognons de chou...Pensez à les broyer au préalable pour aider leur décomposition. Limitez également les coquilles d'œufs, car elles ne se décomposent pas. Leur dégradation apportera malgré tout des éléments minéraux et elles facilitent l'aération. Attention aux mauvaises herbes avec leurs graines qui risquent de germer. Faites également attention aux végétaux malades, le compost pourrait entraîner la propagation des maladies.

Produits synthétiques interdits

Les produits synthétiques non biodégradables ne doivent jamais se retrouver dans votre compost. Il s'agit du verre, des métaux, des plastiques, des tissus synthétiques et même du contenu des sacs d'aspirateur.

Mélangez...

Pour composter vite et bien, vous devez mélanger les matières en les disposant en couches alternées comme dans une lasagne. Mélangez des matières carbonées comme les feuilles mortes, branches, écorces, herbes séchées, paille, papiers et cartons... avec les matières azotées que sont les résidus de cuisine, tontes de gazon et pousses vertes. Mélangez bien les matières humides et les matières secs.

Et aérez

Les micro-organismes utiles au compostage ont besoin d'oxygène, brassez régulièrement au moins une fois par mois. Pour booster encore plus la décomposition, certains recommandent de poser d'abord au fond de votre compost des branchages, qui feront circuler l'air de façon plus optimale.

Surveillez l'humidité

Trop d'humidité empêche l'aération et freine le compostage. Au contraire, s'il n'est pas assez humide, les micro-organismes meurent et le processus s'arrête.

Des accélérateurs naturels de compost

Les peaux de bananes, les restes de café et de thé accélèrent naturellement le processus de décomposition. Tout comme les lombrics qui seront très heureux de venir travailler dans votre compost. Et eux, apprécient particulièrement le marc de café, les épluchures de fruits et de légumes.

Voilà ! À vos composteurs, soyez prêts... partez ! Et franc succès avec votre compost !

N'oubliez pas, que tout le matériel nécessaire pour gérer vos matières organiques est disponible gratuitement dans chaque municipalité, si vous en avez besoin.



QUI FAIT QUOI À SAINT-LOUIS-DU-HA! HA! ? QUI DOIS-JE APPELER ?

CONSEIL MUNICIPAL

Mélissa Lord, Mairesse

Johanny Briand, Conseillère siège 1

Richard Bossé, Conseiller siège 2

Patrick Beaulieu, Conseiller siège 3

Roberto Pelletier, Conseiller siège 4

Frédéric Beaulieu, Conseiller siège 5

Normand Lizotte, Conseiller siège 6

OFFICIERS MUNICIPAUX ET AUTRES RESPONSABLES (418)

COURRIEL

Mélissa Lord, Mairesse854-2260 poste 4 mairie@saintlouisduhaha.com

Marie-Josée Corbin, Directrice générale854-2260 poste 3direction@saintlouisduhaha.com

Karen Gagnon Directrice-générale, greffière-trésorière adjointe
854-2260 poste 1municipalite@saintlouisduhaha.com

Daniel Massé, Travaux publics 854-3384 garage@saintlouisduhaha.com
860-7243 (cellulaire)

Diane Bossé, Coordonnatrice en loisirs 854-2260 poste 2..... loisirs@saintlouisduhaha.com

Sébastien Bérubé, Directeur des incendies854-2260 directeur-incendie@saintlouisduhaha.com

Lise Beaulieu, Inspectrice régionale 899-6725 poste 4428 lbeaulieu@mrctemis.ca

BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET AUTRES (418)

Bureau municipal 854-2260

Garage municipal 854-3384
860-7243 (cell.)

Centre des loisirs. 854-2260 poste 7

Bibliothèque 551-0027

Bureau de poste 854-2539

Fabrique 854-3513

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Mardi 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Mercredi 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Jeudi9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Vendredi FERMÉ

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le mercredi 18 h 30 à 20 h

VOTRE JOURNAL MUNICIPAL LE LIEN

est accessible sur le site internet de la municipalité et aux endroits publics : Alimentation Vimo, Brunet Clinique M.F. Castro Herrera (pharmacie), Cantine Choupi, Caisse Desjardins Témiscouata (Saint-Louis-du Ha! Ha!), Épicerie chez Nancy, Garage Stéphane Guérette, Garage Robert Bossé, Location SM, Centre des loisirs et le bureau municipal.

MAI 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1er 13h à 21h Centre des loisirs	2 13h à 21h Centre des loisirs	3 13h à 21h Centre des loisirs	4 13h à 21h Centre des loisirs Soirée dansante du Club des 50 ans + à 20h salle municipale
5 13h à 17h Centre des loisirs	6 Séance du conseil municipal à 20h 13h à 21h Centre des loisirs	7 Vie Active à 13h30 salle municipale 13h à 21h Centre des loisirs	8 Bibliothèque 18h30 à 20h 13h à 21h Centre des loisirs	9 Gym-Cerveau à 13h salle municipale 13h à 21h Centre des loisirs Réunion des Chevaliers de Colomb à 19h30 à la salle municipale	10 13h à 21h Centre des loisirs	11 13h à 21h Centre des loisirs
12 13h à 17h Centre des loisirs	13 Réunion Cercle de Fermières à 13h30 à la salle municipale 13h à 21h Centre des loisirs	14 Vie Active à 13h30 salle municipale / dernier cours 13h à 21h Centre des loisirs	15 Bibliothèque 18h30 à 20h Pièce de théâtre à 13h30 à la salle municipale du Club des 50 ans et + 13h à 21h Centre des loisirs	16 Gym-Cerveau à 13h salle municipale 13h à 21h Centre des loisirs	17 13h à 21h Centre des loisirs	18 13h à 21h Centre des loisirs
19 13h à 17h Centre des loisirs	20 Congé Fête des patriotes Bureau municipal et Centre des loisirs FERMÉ	21 13h à 21h Centre des loisirs	22 Bibliothèque 18h30 à 20h 13h à 22h Centre des loisirs Exposition du Cercle des Fermières à compter de 14h et 19h15 bingo à la salle municipale	23 13h à 21h Centre des loisirs Gym-Cerveau à 13h salle municipale / dernier cours	24 13h à 21h Centre des loisirs	25 13h à 21h Centre des loisirs
26 13h à 17h Centre des loisirs	27 13h à 21h Centre des loisirs	28 13h à 22h Centre des loisirs	29 Bibliothèque 18h30 à 20h 13h à 21h Centre des loisirs	30 13h à 21h Centre des loisirs	31 13h à 21h Centre des loisirs	